

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL224

présenté par

M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 47

A l'alinéa 88, substituer au mot :

« demande »,

le mot :

« plainte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.